

Title: Fêtons le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2008

Prénom: Áine

Nom: Furlong

Adresse e-mail: afurlong@wit.ie

Etablissement: Waterford Institute of Technology

Pays: Irlande

Langue: Français

Groupe cible:

- Collège (13-15 ans)

Matière:

- Education civique, sociale et politique

Objectifs :

- Développer les facultés critiques et morales contenues dans un système de valeurs basé sur les droits de l'homme ;
- Etudier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Ecouter, lire et comprendre des interprétations personnelles et plurilingues des mots *liberté* et *discrimination* en utilisant ses connaissances en français.

Compétences clés en relation à:

Communication dans la langue maternelle

To develop awareness of different styles of texts (in this case, legal and formal language)

- Aptitude à lire différents types de textes (dans ce cas, le langage du droit et le langage officiel);
- Prendre connaissance des principales caractéristiques des multiples styles et registres de langage, et de l'éventail des formes de langage et de communication en fonction des situations, en prenant conscience de l'impact de la langue sur les autres.

Communication en langue/s étrangère/s

- Acquérir une compréhension globale d'un texte difficile en français ;
- Sensibiliser l'élève à d'autres langues connues ou inconnues de la classe par le biais de textes identiques ;
- Stimuler la curiosité pour d'autres langues et d'autres locuteurs verbalement et à l'écrit.

•

Apprendre à apprendre

- Travailler en équipe;
- Tirer les avantages de sa participation à un groupe hétérogène ;
- Partager ce que l'on a appris ;
- Rechercher des occasions d'apprendre et d'appliquer les acquis dans diverses situations.

Culture numérique

- Aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique ;
- S'engager dans des communautés et réseaux à des fins culturelles, sociales et/ou professionnelles ;
- Sensibilisation aux principes éthiques à respecter dans l'utilisation interactive des TIC.

Compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales et compétences civiques (étude de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

- Connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de société et de culture;
- Posséder le respect absolu des droits de l'homme, y compris du
- Apprendre le principe d'égalité, base de la démocratie, sur l'appréciation et la compréhension des différences entre les systèmes de valeur des diverses religions ou de groupes ethniques ;
- Développer l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres;
- Soutenir la diversité respecter les valeurs et la vie privée des autres.

Esprit d'entreprise (les droits de l'homme au quotidien)

- Reconnaître possibilités offertes aux fins d'activités privées, professionnelles et/ou commerciales, y compris d'aspects "de plus grande ampleur" qui sont révélateurs du contexte dans lequel des personnes vivent et travaillent (projet)

Sensibilité culturelle (celebration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

- comprendre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe (et des pays d'Europe)

- comparer ses propres opinions et expressions créatrices à celles des autres et de repérer dans une activité culturelle des possibilités économiques et de les réaliser ;
- avoir la volonté de cultiver une faculté esthétique au travers d'un épanouissement personnel d'ordre artistique et d'un intérêt pour la vie culturelle.,

Durée globale des activités

- 5 heures

Ressources et matériaux nécessaires

- Accès à l' Internet, photocopies des articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en plusieurs langues (français, anglais and italien accompagnent les activités qui suivent). Les articles dans d'autres langues sont disponibles à www.knowyourrights2008.org)

Comprendre la Déclaration Universelle des Droits de l'homme

Durée: 90 minutes

Matériaux: photocopie des Documents 1 et 2. Ciseaux, 6 grandes feuilles et colle.
Dictionnaires et dictionnaires en ligne.

Contenu : les droits de l'homme









Langue/s: mots clés de la déclaration en français.

Savoir-faire linguistique: lecture

Mode de groupement/ grouping



Activité1:

- Formez 6 groupes dans la classe 
- Etudie  les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme correspondants à chaque groupe (Document 1). Observe les images qui accompagnent les articles (Document 2).
-  Découpe ou recopie chaque article et associe l'article à une des images.
-  Discute de ton choix avec ton groupe
-  Avez-vous choisi les mêmes images pour les mêmes articles ? Pourquoi ? Trouvez un moyen de représenter les opinions du groupe.
-  Trouvez un titre qui représente le mieux les articles de votre groupe. Utilisez les dictionnaires bilingues ou en ligne.
-  Quand vous vous serez mis d'accord, composez une affiche avec les articles et les images que vous avez découpés. Laissez beaucoup d'espace libre dans votre affiche. N'oubliez pas de mettre le titre.
-  Montrez votre affiche aux autres groupes et expliquez le choix de votre titre pour cet ensemble d'articles et le choix des images pour chaque article.

Document 1

GROUPE 1



Article 1

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2



Article 6

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3



Article 12

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

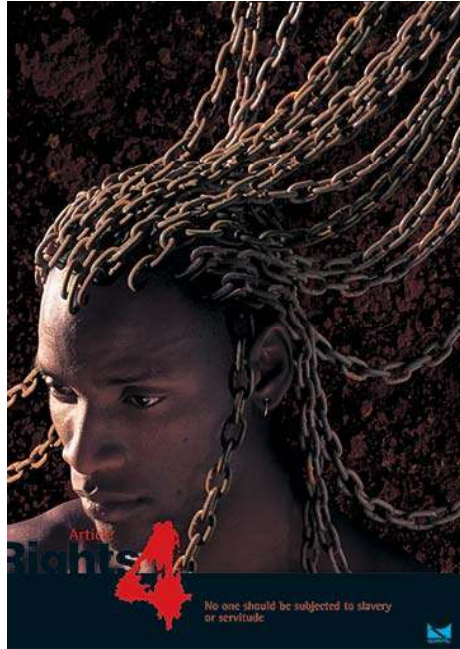
L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

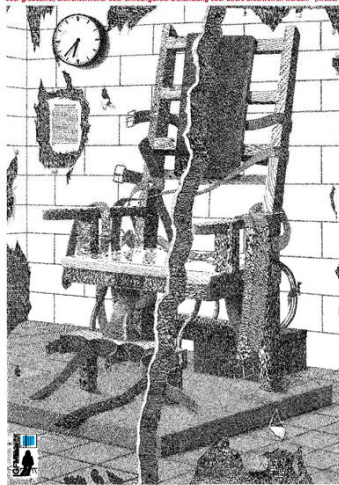
Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



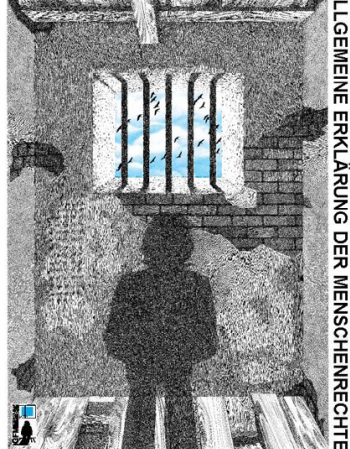
Niemand darf der Folter..

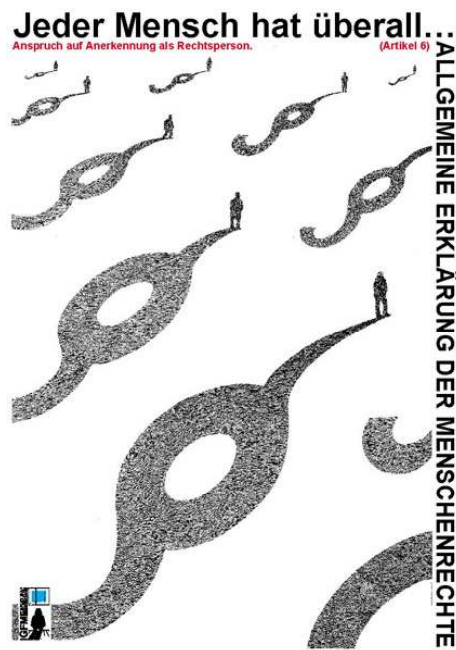
oder grausame, unverschämter oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden. (Artikel 5)



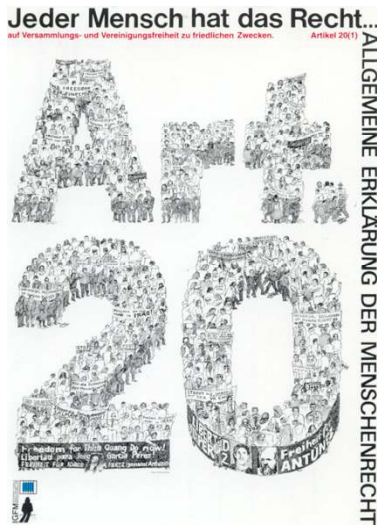
Jeder Mensch hat das Recht..

auf Leben, Freiheit und Sicherheit der Person (Artikel 3)



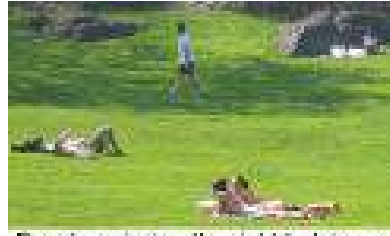




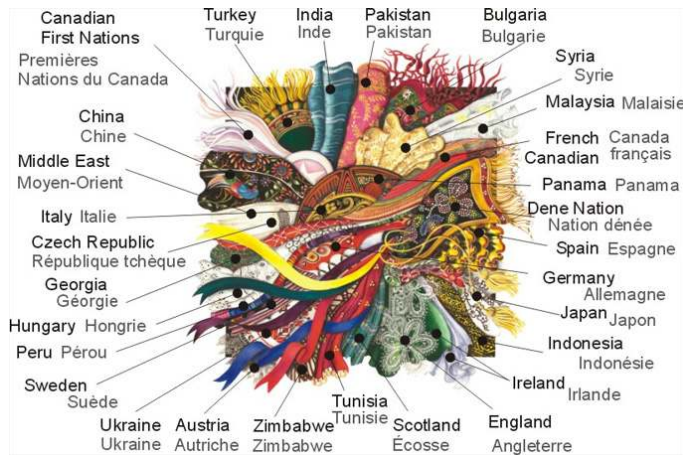




KICHWA © 2007

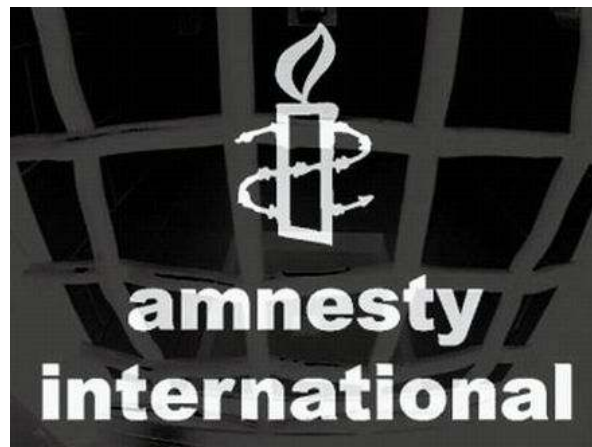
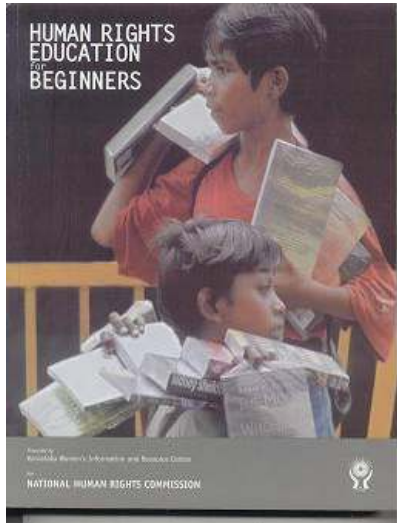


People enjoying the right to leisure



Document 2

Groupe 6



La Déclaration Universelle des Droits de l'homme

Activité 2

Durée: 90 minutes

Matériaux: accès à l'internet.

Contenu : les droits de l'homme.

Langue/s: écoute de plusieurs langues et lecture en français

Mode de groupement/ grouping ; Toute la classe



1. Visitez le site <http://www.6milliardsdautres.org/> et cliquez sur « Français » et « Témoignages ».
2. Choisissez « Etre libre » et « Discrimination ».
3. Ecoutez, et choisissez l'article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui correspond le mieux à la situation de chaque personne. Il y a peut-être plusieurs possibilités.

Pour « Etre Libre », témoignages de :

Etats-Unis :

Egypte :

Mexique :

Bosnie-Herzegovine :

Cambodge :

France :

Australie – Papouasie-Nouvelle Guinée:

Pour Discrimination, témoignages de :

Etats-Unis :

Népal :

Bangladesh :

Ethiopie :

Afrique du Sud :

France :

Nouvelle Zélande :

4. Comparez vos réponses avec celles qui se trouvent sur <http://www.knowyourrights2008.org/index.php?nav=declaration&rub=testimony&lang=fr>
5. Pouvez-vous deviner comment on dit 'libre' en arabe ? en espagnol ? en d'autres langues ?

Activité 3. Une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme PLURILINGUE

Durée: 120 minutes



Matériaux: photocopie des Documents 3 et 4. Ciseaux, les affiches de l'Activité 1, et colle/. Accès à l'internet et dictionnaires en ligne.

Contenu: les droits de l'homme.

Langue/s: travail sur textes parallèles en français, en italien et en anglais + une autre langue présente dans la classe.

Savoir-faire linguistique: lecture comparative des droits de l'homme dans plusieurs langues.

Mode de groupement 

1. Reformez vos groupes (6 groupes) et utilisez le texte qui correspond à votre groupe dans le Document 3.
2. Maintenant, utilisez les encadrés qui correspondent à votre groupe dans le Document 4 (3 encadrés par groupe).
3.  Comparez chaque article du Document 4 avec les articles du Document 3.
 En groupe, retrouvez l'ordre des articles du Document 4 . Sur une feuille séparée, faites une liste des indices qui vous ont permis de retrouver l'ordre des articles. Avez-vous remarqué des différences ? des similitudes ? Comparez vos observations avec les autres groupes.
4. Trouvez les mêmes articles dans une autre langue en visitant [http://www.knowyourrights2008.org/index.php?nav=declaration&rub=declaration Languages](http://www.knowyourrights2008.org/index.php?nav=declaration&rub=declarationLanguages). Cette langue peut-être la langue de quelqu'un dans la classe.
5. Sur l'affiche, recopiez ces articles près des articles équivalents en français.
6. Découpez ou recopiez aussi les articles en anglais et en italien et collez-les sur votre affiche. Placez ces articles sous, autour où près du même article en français.
7. Exposez votre travail sur les murs de l'école.
8. Pour célébrer encore un peu plus... Vous pouvez composer une chanson, un rap pour les articles de votre groupe. Cette chanson peut-être plurilingue !

9. Document 3

GROUPE 1

**Article 1**

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2

**Article 6**

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3

**Article 12**

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Document 4

Groupe 1 Italien

- a. Libert  dalla tortura
- b. Diritto alla vita, alla libert  ed alla sicurezza della propria persona
- c. Ad ogni individuo spettano diritti senza distinzione alcuna per ragioni di razza, di colore, di sesso, di lingua, di religione, di opinione politica o di altro genere, di origine, di ricchezza, di nascita o di residenza
- d. Libert  dalla schiavit 
- e. Tutti gli esseri umani nascono liberi ed eguali in dignit  e diritti

Groupe 1 Anglais

Everyone

- a. Has the right not to be discriminated against on any basis.
- b. Is born in freedom, equality and dignity.
- c. Has the right to liberty and freedom.
- d. Has the right to security of person. No one should be tortured or suffer cruel and inhuman treatment.
- e. Has the right to live and live in freedom and safety

Groupe 1

Une langue de votre classe
Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 2

Italien

- a. Diritto all'effettiva possibilità di ricorso a tribunali competenti
- b. Diritto a eguale tutela da parte della legge
- c. Diritto alla presunzione di innocenza fin quando la colpevolezza non sia stata provata legalmente in un pubblico processo con tutte le garanzie necessarie per la propria difesa
- d. Diritto a non essere arrestato arbitrariamente
- e. Diritto ad un'equa e pubblica udienza davanti ad un tribunale indipendente e imparziale
- f. Diritto di essere trattato equamente dalla legge

Groupe 2

Anglais

Everyone

- a. Has the right to a full and fair hearing before an impartial and independent tribunal.
- b. Has the right to equality before the law and equal protection.
- c. Has the right not to be subjected to arbitrary arrest or detention.
- d. Has the right to effective remedy.
- e. Has the right to recognition before the law.
- f. Has the right to be presumed innocent until proven guilty.

Groupe 2

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 3

Italien

- a. Diritto di asilo politico in altri paesi
- b. Diritto alla privacy in casa, in famiglia e nella corrispondenza
- c. Diritto al matrimonio, alla famiglia ed eguali diritti di uomini e donne durante e compreso il proprio, e di farvi ritorno dopo il matrimonio
- d. Diritto di cittadinanza
- e. Diritto di proprietà
- f. Libertà di movimento nel proprio paese e diritto di lasciare qualsiasi paese,

Groupe 3

Anglais

- a. Has the right to asylum.
- b. Has the right to freedom of movement.
- c. Has the right to own property
- d. Has the right to a nationality.
- e. Has the right to marry.
- f. Has the right to privacy.

Groupe 3

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 4

Italien

- a. Libertà di riunione e di associazione pacifica
- b. Libertà di pensiero, di coscienza e di religione
- c. Diritto di partecipare al governo del proprio paese, scegliendone i rappresentanti
- d. Libertà di opinione, di espressione, e di cercare, ricevere e diffondere informazioni

Groupe 4

Anglais

Everyone

- a. Has the right to freedom of assembly and association
- b. Has the right to freedom of opinion and expression.
- c. Has the right to freedom of thought, conscience and religion.
- d. Has the right to take part in government, to have access to public services and a right to vote.

Groupe 4

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 5
Italien

- a. Diritto a una ragionevole limitazione delle ore di lavoro e a ferie periodiche retribuite
- b. Diritto al lavoro, ad eguale retribuzione per eguale lavoro, a fondare sindacati e ad aderirvi
- c. Diritto ad un tenore di vita sufficiente a garantire la salute ed il benessere proprio e della propria famiglia, con particolare riguardo ad alimentazione, vestiario, abitazione, cure mediche e servizi sociali necessari
- d. Diritto alla sicurezza sociale e alla realizzazione dei diritti economici, sociali e culturali

Groupe 5
Anglais

Everyone

- a. Has the right to rest and leisure.
- b. Has the right to work.
- c. Has the right to an adequate standard of living.
- d. Has the right to social security

Groupe 5

Une langue de votre classe
Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 6

Italien

- a. Diritto ad un ordine sociale e internazionale nel quale questi diritti e libertà possano essere pienamente realizzati
- b. Diritto all'istruzione
- c. Ogni individuo ha dei doveri verso la comunità e verso gli altri per soddisfare le esigenze ed il benessere di una società democratica
- d. Diritto di prendere parte liberamente alla vita culturale e alla protezione dei diritti di proprietà intellettuale
- e. Nulla nella presente Dichiarazione può essere interpretato nel senso di implicare un diritto di un qualsiasi Stato, gruppo o persona di esercitare un'attività o di compiere un atto mirante alla distruzione di alcuno dei diritti e delle libertà in essa enunciati.

Groupe 6

Anglais

Everyone

- a. Nobody can interpret this declaration in a way that can endanger any of the rights and freedoms of others.
- b. Is entitled to a social and international order to realise their rights and freedoms.
- c. Has the right to freely participate in the cultural life of the community.
- d. Has duties to the community.
- e. Has the right to education

Groupe 6

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Activité 3. Une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme PLURILINGUE

Durée: 120 minutes

Matériaux: photocopie des Documents 3 et 4. Ciseaux, les affiches de l'Activité1, et colle/. Accès à l' internet et dictionnaires en ligne.



Contenu: les droits de l'homme.

Langue/s: travail sur textes parallèles en français, en italien et en anglais + une autre langue présente dans la classe.

Savoir-faire linguistique: lecture comparative des droits de l'homme dans plusieurs langues.

Mode de groupement



10. Reformez vos groupes (6 groupes) et utilisez le texte qui correspond à votre groupe dans le Document 3.
11. Maintenant, utilisez les encadrés qui correspondent à votre groupe dans le Document 4 (3 encadrés par groupe).
12.  Comparez chaque article du Document 4 avec les articles du Document 3.
 En groupe, retrouvez l'ordre des articles du Document 4 . Sur une feuille séparée, faites une liste des indices qui vous ont permis de retrouver l'ordre des articles. Avez-vous remarqué des différences ? des similitudes ? Comparez vos observations avec les autres groupes.
13. Trouvez les mêmes articles dans une autre langue en visitant [http://www.knowyourrights2008.org/index.php?nav=declaration&rub=declaration Languages](http://www.knowyourrights2008.org/index.php?nav=declaration&rub=declarationLanguages). Cette langue peut-être la langue de quelqu'un dans la classe.
14. Sur l'affiche, recopiez ces articles près des articles équivalents en français.
15. Découpez ou recopiez aussi les articles en anglais et en italien et collez-les sur votre affiche. Placez ces articles sous, autour où près du même article en français.
16. Exposez votre travail sur les murs de l'école.
17. Pour célébrer encore un peu plus... Vous pouvez composer une chanson, un rap pour les articles de votre groupe. Cette chanson peut-être plurilingue !

18. Document 3

GROUPE 1

**Article 1**

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2

**Article 6**

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3

**Article 12**

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Document 4

Groupe 1 Italien

- a. Libert  dalla tortura
- b. Diritto alla vita, alla libert  ed alla sicurezza della propria persona
- c. Ad ogni individuo spettano diritti senza distinzione alcuna per ragioni di razza, di colore, di sesso, di lingua, di religione, di opinione politica o di altro genere, di origine, di ricchezza, di nascita o di residenza
- d. Libert  dalla schiavit 
- e. Tutti gli esseri umani nascono liberi ed eguali in dignit  e diritti

Groupe 1 Anglais

Everyone

- a. Has the right not to be discriminated against on any basis.
- b. Is born in freedom, equality and dignity.
- c. Has the right to liberty and freedom.
- d. Has the right to security of person. No one should be tortured or suffer cruel and inhuman treatment.
- e. Has the right to live and live in freedom and safety

Groupe 1

Une langue de votre classe
Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 2

Italien

- a. Diritto all'effettiva possibilità di ricorso a tribunali competenti
- b. Diritto a eguale tutela da parte della legge
- c. Diritto alla presunzione di innocenza fin quando la colpevolezza non sia stata provata legalmente in un pubblico processo con tutte le garanzie necessarie per la propria difesa
- d. Diritto a non essere arrestato arbitrariamente
- e. Diritto ad un'equa e pubblica udienza davanti ad un tribunale indipendente e imparziale
- f. Diritto di essere trattato equamente dalla legge

Groupe 2

Anglais

Everyone

- a. Has the right to a full and fair hearing before an impartial and independent tribunal.
- b. Has the right to equality before the law and equal protection.
- c. Has the right not to be subjected to arbitrary arrest or detention.
- d. Has the right to effective remedy.
- e. Has the right to recognition before the law.
- f. Has the right to be presumed innocent until proven guilty.

Groupe 2

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 3

Italien

- a. Diritto di asilo politico in altri paesi
- b. Diritto alla privacy in casa, in famiglia e nella corrispondenza
- c. Diritto al matrimonio, alla famiglia ed eguali diritti di uomini e donne durante e compreso il proprio, e di farvi ritorno dopo il matrimonio
- d. Diritto di cittadinanza
- e. Diritto di proprietà
- f. Libertà di movimento nel proprio paese e diritto di lasciare qualsiasi paese,

Groupe 3

Anglais

- a. Has the right to asylum.
- b. Has the right to freedom of movement.
- c. Has the right to own property
- d. Has the right to a nationality.
- e. Has the right to marry.
- f. Has the right to privacy.

Groupe 3

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 4

Italien

- a. Libertà di riunione e di associazione pacifica
- b. Libertà di pensiero, di coscienza e di religione
- c. Diritto di partecipare al governo del proprio paese, scegliendone i rappresentanti
- d. Libertà di opinione, di espressione, e di cercare, ricevere e diffondere informazioni

Groupe 4

Anglais

Everyone

- a. Has the right to freedom of assembly and association
- b. Has the right to freedom of opinion and expression.
- c. Has the right to freedom of thought, conscience and religion.
- d. Has the right to take part in government, to have access to public services and a right to vote.

Groupe 4

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 5
Italien

- a. Diritto a una ragionevole limitazione delle ore di lavoro e a ferie periodiche retribuite
- b. Diritto al lavoro, ad eguale retribuzione per eguale lavoro, a fondare sindacati e ad aderirvi
- c. Diritto ad un tenore di vita sufficiente a garantire la salute ed il benessere proprio e della propria famiglia, con particolare riguardo ad alimentazione, vestiario, abitazione, cure mediche e servizi sociali necessari
- d. Diritto alla sicurezza sociale e alla realizzazione dei diritti economici, sociali e culturali

Groupe 5
Anglais

Everyone

- a. Has the right to rest and leisure.
- b. Has the right to work.
- c. Has the right to an adequate standard of living.
- d. Has the right to social security

Groupe 5

Une langue de votre classe
Consultez www.knowyourrights2008.org

Document 4

Groupe 6

Italien

- a. Diritto ad un ordine sociale e internazionale nel quale questi diritti e libertà possano essere pienamente realizzati
- b. Diritto all'istruzione
- c. Ogni individuo ha dei doveri verso la comunità e verso gli altri per soddisfare le esigenze ed il benessere di una società democratica
- d. Diritto di prendere parte liberamente alla vita culturale e alla protezione dei diritti di proprietà intellettuale
- e. Nulla nella presente Dichiarazione può essere interpretato nel senso di implicare un diritto di un qualsiasi Stato, gruppo o persona di esercitare un'attività o di compiere un atto mirante alla distruzione di alcuno dei diritti e delle libertà in essa enunciati.

Groupe 6

Anglais

Everyone

- a. Nobody can interpret this declaration in a way that can endanger any of the rights and freedoms of others.
- b. Is entitled to a social and international order to realise their rights and freedoms.
- c. Has the right to freely participate in the cultural life of the community.
- d. Has duties to the community.
- e. Has the right to education

Groupe 6

Une langue de votre classe

Consultez www.knowyourrights2008.org